

RÈGLEMENT

L'inscription au concours implique la connaissance, l'acceptation et le respect du règlement et du déroulement du concours dans son ensemble par tous les artistes.

Ce règlement sera considéré comme connu des candidats-tes.

CRITERES D'ADMISSIBILITÉ

Le programme est destiné aux producteurs·trices de musique électronique ou urbaine, aux beatmakers résidant en Province de Liège et qui proposent des compositions originales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION DES ARTISTES

En s'inscrivant, l'artiste/producteur·trice s'engage à participer activement à l'ensemble des activités prédéfinies entre le/la producteur·trice et l'équipe durant la durée du parcours.

Attention: une majeure partie des ateliers a lieu du mercredi au samedi, en journée.

L'équipe se réserve le droit d'exclure un/une producteur·trice qui ne respecterait pas ces consignes.

DATE LIMITE POUR DÉPOSER UNE CANDIDATURE : 27 février 2023, à minuit uniquement via la fiche d'inscription en ligne.

PRÉ-SÉLECTION

Un jury composé de professionnels du secteur musical se réunira en mars 2023.

LE MODE DE SELECTION DES GROUPES

Les artistes complètent la fiche d'inscription en ligne, avant le 27 février 2022, minuit.

Les titres sont écoutés par les membres du jury lors de la sélection de mars.

Les artistes non sélectionnés sont prévenus par courriel, sans retour ni commentaire du jury.

Les 4 lauréats bénéficieront de l'entièreté du parcours de développement.

MODALITES DE PARTICIPATION

La participation au programme d'accompagnement est gratuite.

L'équipe prend en charge les frais d'accueil, les salaires des intervenants (formateurs, ingénieurs du son), les taxes, les assurances, la promotion de ses supports.

Les frais liés aux déplacements et aux extras (boissons, parking, achats divers...) ne sont pas pris en charge par nos soins.

PROMOTION DU/DE LA PRODUCTEUR·TRICE

L'artiste autorise l'équipe à diffuser la photo libre de droits qu'il/elle aura fournie, sa biographie et un lien vers son site Internet, sa page Facebook et autres plateformes web.

L'équipe préviendra l'artiste en cas d'organisation de toute autre action promotionnelle.

LIMITES DE NOS MISSIONS

Nous ne percevons pas de droits, de royalties ou de points sur les travaux enregistrés dans le cadre du programme d'accompagnement.

L'artiste reste propriétaire des enregistrements réalisés.

Contact

Tél.: 04/279.53.93

Email: spheressonores.accompagnement@provincedeliege.be